

PROCES VERBAL

Du 10 Avril 2017

L'an deux mille sept, le dix avril à 18h30.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt mars deux mil dix sept s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame Martine PANTIC, Maire.

Étaient présents : Mme PANTIC Martine, Maire, M. VOSNIER Jean-Pierre, M. MARAIS Bruno, M. BIVILLE Jean-Pierre, M. MARTIGNY Philippe, M. DALENCOURT Rémy, M. MARZOCCHI Stéphane, Mme DUPETIT Martine, M. BARROIS Vincent.

Absents excusés : Mme PANDOLFO Anne donne procuration à M. MARAIS Bruno, Mme MATRAT Christine.

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno.

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur:

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité.

De voter le taux des trois taxes locales pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	15.90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.80 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 45.23 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 d'un montant de 60 112.38 € au compte 001.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

CARTE SCOLAIRE 2017 - 2018

Le Maire propose de reconduire la subvention accordée pour les cartes de transport scolaire pour l'année 2017 - 2018 concernant les cartes Optile et Imagine « R » pour les collèges et lycées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire cette subvention pour un montant de 35.00€ par carte scolaire Optile pour les élèves des collèges, et 45.00 € par carte Imagine « R » pour les lycées pour l'année 2017-2018

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose d'accorder des subventions aux associations de droit privé et public, de les inscrire au budget primitif 2017, au compte 6574 et le CCAS au compte 6573

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

D'accorder des subventions aux associations de droit privé et public. Elles se décomposent comme suit :

- AJCS : 1 000.00 €
- ADMR : 100.00 €
- Association Pour l'église de Saint Cyr en Arthies : 600.00 €
- Ligue contre le cancer : 50.00 €
- Section jeunes sapeur pompiers : 100.00 €
- Anciens combattants : 100.00 €
- APEEVS Collège BRAY et LU : 50.00 €
- CCAS : 2 000.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Fonctionnement:

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	86 853.00 €	70 produits des services	9 800.00 €
012 charges de personnel	89 000.00 €	73 impôts et taxes	135 528.17 €
014 atténuations de charges	30 271.00 €	74 dotations participations	70 543.00 €
65 autres charges	52 222.94 €	75 autres produits gestions	15 000.00 €
66 charges financières	1 000.00 €		
042 opérations d'ordre	7 647.30 €	002 résultats reportés	60 112.38 €
023 vrt à la section d'investissement	23 989.31 €		
total	290 983.55 €	total	290 983.55€

Investissement

Libellé	Dépense		Recettes
16 remboursements emprunt	4 709.11 €	13 subventions d'investisse	34 318.00€
20 immo incorporelle	2 500.00 €	10 dotation	3 400.00 €
21 immobilisations	79 300.00 €	040 opérations d'ordre	7 647.30 €
01 solde reporté		001 solde reporté	17 154.50€
		021 virt de fonction	23 989.31€
Total	86 509.11 €	Total	86 509.11 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2017.

NOMINATION DE DEUX DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2016 décidant d'opter pour la fiscalité professionnelle unique à compter du 1 janvier 2017,

Considérant qu'il est obligatoire de créer une commission locale d'évaluation des charges composée de conseillers municipaux de chaque commune,

Considérant que la commission a pour mission d'évaluer le coût du transfert des charges et des compétences,

Vu la délibération N° 2017-06 du 31 janvier de la CCVVS portant composition de la CLECT

Considérant que lors de la séance du 31 janvier 2017, le nombre de conseillers n'a pu être déterminé,

Considérant les candidatures proposées en séance,

Le conseil municipal , à l'unanimité,

Nomme Mme PANTIC Martine et M. MARAIS Bruno comme représentants à la CCVVS.

ELECTION DU DELEGUE DE LA COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT ET DETERMINATION DE SES MEMBRES

Après avoir entendu l'exposé au sujet du rôle du délégué de la commission eau assainissement,

Le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué M. BIVILLE Jean -Pierre à l'unanimité.

POINTS DIVERS

Le champ Foulon:

Messieurs Marzocchi et Martigny demandent des renseignements concernant la réunion entre les conseillers et les futurs habitants qui a eu lieu le 27 mars dernier.

Celle-ci a permis à l'Architecte de présenter un pré-projet du plan de masse approuvé par l'ABF. Il a également été donné des précisions sur l'aspect économique et financier du projet. Puis les futurs habitants se sont présentés, expliquant leurs motivations pour vivre à Saint Cyr et leur adhésion à un projet participatif.

Les conseillers présents ont ressenti une vraie motivation et un réel désir de s'intégrer et d'apporter leur compétences tant dans le domaine professionnel qu'associatif.

Un membre du conseil municipal a toutefois émis des doutes sur la viabilité d'un tel projet de vivre ensemble. Le projet avance et il est envisagé d'un dépôt de permis pour fin juin 2017..

SIAA

Madame le Maire informe les conseillers que le SIAA organisera le 20 juin 2017 une réunion publique concernant la mise aux normes des installations d'assainissement autonome. Les études à la parcelle et les propositions de travaux envisagées avec attribution de subventions seront expliquées aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Affiché le 21/04/2017

Le Maire
Martine PANTIC

M. VOSNIER Jean-Pierre	
M. MARAIS Bruno	
M. BIVILLE Jean -Pierre	
M. BARROIS Vincent	
Mme DUPETIT Martine	
M. MARTIGNY Philippe	
M. DALENCOURT Rémy	
Mme MATRAT Christine	
M. MARZOCCHI Stéphane	
Mme PANDOLFO Anne	